



RÉUNION PUBLIQUE  
MARDI 12 SEPTEMBRE 2018 – 18H  
**FONCTIONNEMENT DE LA HALLE DES SPORTS**  
COMPTE-RENDU

EMETTEUR	REPRÉSENTANTS (Élus et techniciens)
	Nom/qualité/service/EPCI
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Jean de LESCURE, Président de la Communauté de Communes Mont-Lozère</li> <li>- Alain LAFONT, Maire de Villefort, Conseiller Communautaire de la Communauté de Communes Mont-Lozère</li> <li>- Carys JACKSON, Agent de développement, Communauté de Communes Mont-Lozère</li> <li>- Murielle FANTINI, Animatrice, Communauté de Communes Mont-Lozère</li> <li>- Guillaume MARTINEZ, Chef du Service Technique, Communauté de Communes Mont-Lozère</li> </ul>
	<b>Environ 70 administrés</b>
	<b>Diffusion : site internet, mailing, mairie, panneau d'affichage com com</b>
Présentation des locaux, sports praticables et le matériel, présentation du fonctionnement envisagé, temps d'échange. Visite de l'équipement depuis les tribunes.	



- ❖ Ouverture de la réunion par l'intervention de M. de LESCURE – Président de la communauté de communes Mont-Lozère qui porte le projet.

M. de LESCURE remercie les nombreuses personnes présentes qui reflètent l'intérêt qu'il y a pour cette halle des sports.

Il excuse les personnes qui n'ont pu être présentes et précise que cette réunion est une réunion publique pour présenter les grandes lignes de la halle des sports et de son fonctionnement mais que des réunions de travail et de fonctionnement seront faites ultérieurement avec les structures utilisatrices.

Il rappelle que ce projet n'a été possible que grâce au conseil municipal de Villefort qui a cédé le terrain à la Communauté de Communes et au financement obtenu auprès de l'État, de la Région et du Département :

- 60% de DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux – Fond de l'État)
- 10% Conseil Départemental
- 10% Région

Ce qui porte le financement à 80% du total - taux maximum de subvention possible.

Il informe le public présent que l'ouverture de la halle des sports pourrait se faire à la Toussaint, mais le déroulement de la fin du chantier ainsi que la mise en place du fonctionnement conditionnent la date d'ouverture de la halle des sports. Celle-ci ne sera en aucun cas précipitée, même si cela reporte l'ouverture à 2019.

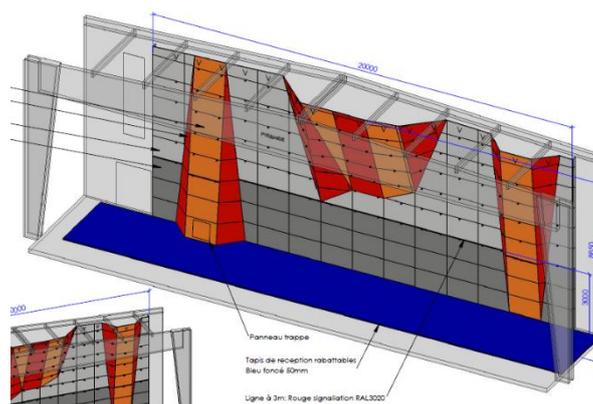
- ❖ M. LAFONT, Maire de Villefort et Conseiller Communautaire, remercie à son tour les présents.

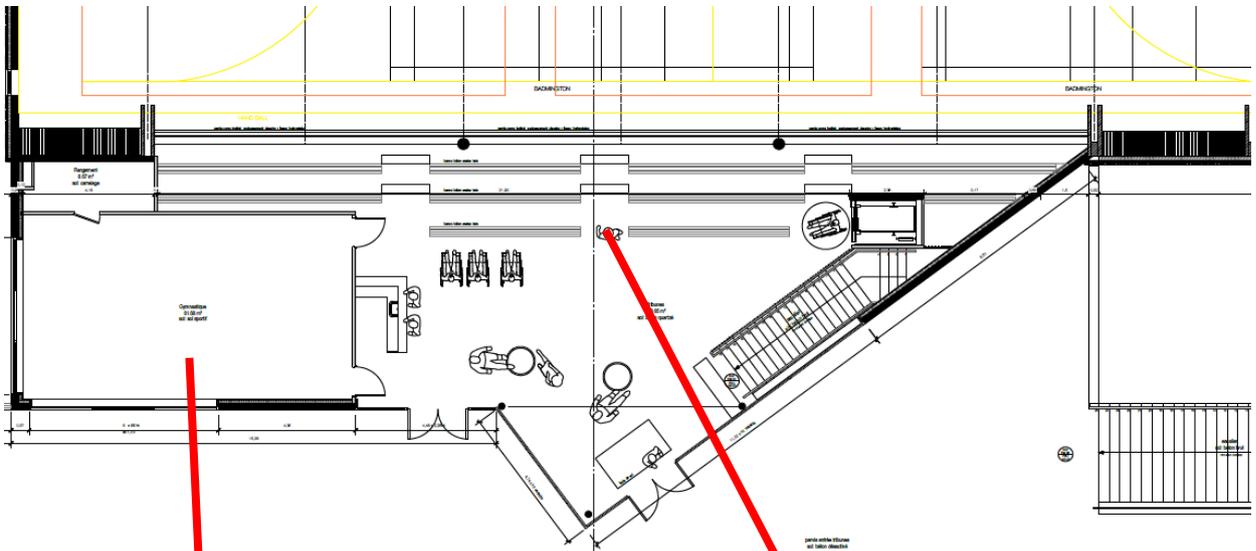
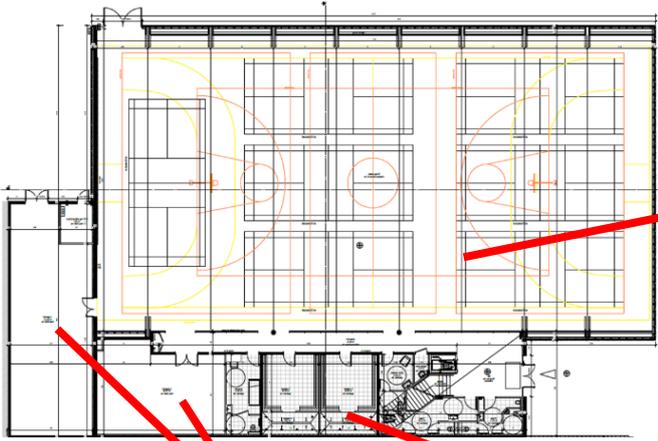
Il remercie aussi son conseil municipal pour avoir accepté de céder le « stade » à la Communauté de Commune pour construire la halle des sports. Il rappelle que c'est parce que le projet de réfection du stade était bien moins avancé en termes de subventions octroyées que celui de la halle des sports qu'il a été fait le choix d'accepter la donation.

M. JEAN-LOUIS exprime son mécontentement de ne plus pouvoir jouer au foot et de ne pas pouvoir s'investir pour les jeunes Villefortais. Ce à quoi M. le Maire répond que le projet de stade n'est pas abandonné et que son équipe municipale s'active toujours à trouver un site qui pourrait permettre la construction d'un stade aux normes. Il rappelle d'ailleurs que le stade avait été sinistré en 2008 et n'était plus praticable depuis.

- ❖ La parole est donnée à Carys JACKSON qui déroule l'ordre du jour de la réunion :

- **Présentation des locaux :**







Le gymnase sera mis à disposition gratuitement aux écoles, collèges et associations de la Communauté de Communes avec une priorité donnée au milieu scolaire.

Les structures privées seront aussi les bienvenues selon des modalités financières qui seront définies ultérieurement.

Il s'agira dans tous les cas de faire remonter les réservations de créneaux horaires, entre fin juin et fin septembre pour les pratiques sur l'année scolaire, une semaine minimum à l'avance pour les événements ponctuels et au moins deux mois à l'avance pour des manifestations de plus grande envergure. Les modalités d'emprunt et la restitution des clefs restent à être définies. Quelques pistes ont été soulevées :

- les clefs à demeure pour le collège, école de Villefort dans la mesure où la Direction accepterait d'être l'école référente – notion qui reste à travailler
- les clefs récupérées au moment de l'activité pour être rendues dès la fin de l'activité
- les clefs achetées par l'association en cas d'utilisation régulière et soutenue

La gestion courante du complexe (convention, clef, réservation, entretien ...) sera faite par un(e) agent(e) qui sera recruté(e) à mi-temps par la communauté de Communes Mont-Lozère sous l'autorité du Président. Vous trouverez en annexe la fiche de poste de cet(te) agent(e) dont le recrutement interviendra avant la fin de l'année.

Les modalités précises d'utilisation seront travaillées en comité de pilotage réunissant les différents acteurs de la communauté de communes (Élus, représentant du milieu scolaire, des associations, des privés, des personnes en situation de handicap ...) et donneront lieu à la création d'un cahier des charges et d'une convention adaptable aux différents usagers et usages.

Cahier des charges et convention :

- le cahier des charges sera rédigé afin de préciser les règles de bon usage de la halle des sports. Y seront mentionnées les règles évidentes comme l'interdiction de fumer, de boire de l'alcool, ou d'accéder à l'aire de jeu avec des chaussures non adaptées ... mais aussi les règles plus spécifiques comme l'interdiction d'utiliser des ballons de foot ou de rugby ou encore des produits d'adhérence. Y seront aussi mentionnées le fonctionnement de l'électricité, du chauffage et de l'ouverture et fermeture des portes qui nécessiteront une certaine conscience de la part des usagers et pourront mener à une suspension du droit d'accès en cas de mauvaises pratiques
- les conventions seront signées entre les personnes morales représentées et la communauté de communes et permettront de spécifier les créneaux horaires, les modalités spécifiques à chacun ...
- ✓ Plusieurs points de vigilance sont soulevés : La gestion des vestiaires lorsque plusieurs sports sont pratiqués sur les mêmes créneaux, ainsi que les modalités de stockage du matériel personnel et les modalités de suppression des créneaux horaires en cas d'absence des utilisateurs.

Le public présent reconnaît l'obligation de rigueur du cahier des charges mais s'interroge sur la réelle possibilité de le faire respecter ... Certaines règles (chaussures de sport obligatoire et ballons de foot interdits) peuvent être transgressées sans que l'on puisse nommer de responsables. M. le Président rappelle qu'il faudra que les différents utilisateurs prennent la mesure de l'investissement et des efforts à faire pour préserver les installations.

Concernant le milieu associatif et les différents sports praticables, M. de LESCURE indique que la Maison de Services Au Public de Villefort dans le cadre de sa mission « Point d'Appui à la Vie Associative » est à la disposition des publics qui souhaiteraient créer une association et mettre en place une activité.

De même, Les personnes intéressées par un sport peuvent se faire connaître et s'inscrire sur les fiches « je suis intéressé(e) par » disposées au fond de la salle. Ces fiches de contact seront transmises aux associations qui mettront en place la pratique d'un sport afin d'informer les candidats.

Par ailleurs, pour les associations déjà structurées, il est possible de prendre d'ores et déjà contact avec la Communauté de Communes pour indiquer les souhaits de créneaux pour la mise en place de l'activité à l'adresse créée pour la halle des sports : [hdsvillefort.ccml@gmail.com](mailto:hdsvillefort.ccml@gmail.com)

La réunion se termine avec la visite de la halle des sports.

Sont à venir :

- rencontre avec le milieu scolaire
- rencontre avec le Comité Handisport Lozère
- réunion de travail avec le comité de pilotage



**INTITULE DU POSTE** : Animateur technique et sportif

**DESCRIPTION DU POSTE :**

Affectation/service : Service technique  
Catégorie : C  
Temps de travail : 17 heures hebdomadaires  
Contrat : CDD 12 mois  
Rémunération : Par référence au grade d'adjoint technique territorial  
Date souhaitée de prise de poste : novembre 2018 (négociable)

**MISSIONS DU POSTE :**

En octobre 2018, les travaux de construction d'une halle des sports de la Communauté de Communes Mont-Lozère (CCML) à Villefort devraient être terminés. L'ouverture est prévue pour début novembre. Afin d'assurer dans un premier temps l'animation du site et la coordination des utilisateurs, la CCML recherche un animateur technique et sportif. Cet employé sera chargé de veiller au bon fonctionnement de l'équipement et de l'entretenir. En fonction des différents besoins horaires, techniques et fonctionnels qui pourraient apparaître, le poste est évolutif. Dans un premier temps, les missions seront les suivantes :

**1. Animation, cohésion et fédération des utilisateurs de la halle des sports**

- Information du public sur le fonctionnement et la disponibilité de la halle des sports
- Animation, coordination et sensibilisation des usagers
- Transmission et rédaction des demandes d'utilisation (convention + annexes) au Président
- Gestion et affichage du planning d'utilisation de la halle des sports
- Participation à l'organisation des événements sportifs

**2. Veille au bon fonctionnement de l'équipement**

- Veille au respect du règlement intérieur
- Vérification hebdomadaire de l'état des équipements sportifs et des locaux
- Gestion du logiciel de paramétrage des clés d'entrée et veille au respect des créneaux horaires
- Distribution et récupération des clés sur les horaires de présence
- Aide à la mise en place et au retrait des équipements sportifs
- Gestion des flux lors d'événements sportifs

**3. Entretien de l'équipement**

- Nettoyage des locaux et sortie des poubelles
- Réalisation de petits travaux
- Maintenance courante
- Débouchage des grilles pluviales

**MODALITES :**

- horaires à définir en accord avec le Président de la CCML (début de matinée ou fin de journée)
- disponibilité possible lors d'évènements sportifs
- poste basé à la halle des sports à Villefort
- poste évolutif en fonction des besoins

**PROFIL RECHERCHE :**

**Compétences requises :**

- Notions de bureautique (Word, Excel, Google agenda, etc.)
- Qualités relationnelles (lien avec les usagers)
- Capacité confirmée à la communication
- Rigueur et sens de l'organisation
- Dynamisme et autonomie
- Polyvalence

**Compétences souhaitées :**

- Connaissance du territoire
- Connaissances sportives et en animation sportive
- Connaissance du monde associatif
- Formation en animation sportive
- Expérience en animation sportive